

# Le Journal

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET D'ANNONCES.

VOL. XXXVII.

EDITION QUOTIDIENNE. MONTREAL. B.-C. MARDI MATIN 17 JANVIER 1865.

NO 108.

### Acte concernant la faillite, 1864

Dans l'affaire de PIERRE POULIN, failli.  
Les Créanciers du failli sont par le présent avis avisés que le statut pour l'examen public de la faillite, aura lieu au Bureau de la faillite, le 15 JANVIER 1865, à ONZE heures de l'avant-midi, pour l'examen public de la faillite, et pour déposer de l'état de leurs affaires en général.

J. A. MASSÉ, Syndic.  
St. Cécile de Valley-Field, Comté de Beauharnois, 28 décembre 1864.

### Acte concernant la faillite, 1864

Dans l'affaire de JOSEPH GURD et JAMES TARTLTON, tous deux de la Cité de Montréal, et faisant affaires comme manufacturiers de savon et de chandelles, sous la raison sociale de "Gurd & Tartlton, Faillites."  
Les Créanciers des faillis sont avisés qu'une assemblée aura lieu au Bureau du sousigné, le 15 JANVIER 1865, à ONZE heures de l'avant-midi, pour l'examen public de la faillite, et pour déposer de l'état de leurs affaires en général.

JOHN WHITE, Syndic Officiel.  
Montréal, 29 décembre 1864—96 ds

### Acte concernant la faillite, 1864

Dans l'affaire de JOHN LIVINGSTON, Failli.  
Les Créanciers du failli sont par le présent avis avisés que le statut pour l'examen public de la faillite, aura lieu au Bureau de la faillite, le 15 JANVIER 1865, à ONZE heures de l'avant-midi, pour l'examen public de la faillite, et pour déposer de l'état de leurs affaires en général.

T. S. BROWN, Syndic Officiel.  
Montréal, 29 décembre 1864—96 ds

### Acte concernant la faillite, 1864

Dans l'affaire de JOHN LIVINGSTON, Failli.  
Les Créanciers du failli sont par le présent avis avisés que le statut pour l'examen public de la faillite, aura lieu au Bureau de la faillite, le 15 JANVIER 1865, à ONZE heures de l'avant-midi, pour l'examen public de la faillite, et pour déposer de l'état de leurs affaires en général.

T. S. BROWN, Syndic Officiel.  
Montréal, 29 décembre 1864—96 ds

### Acte concernant la faillite, 1864

Dans l'affaire de JOHN LIVINGSTON, Failli.  
Les Créanciers du failli sont par le présent avis avisés que le statut pour l'examen public de la faillite, aura lieu au Bureau de la faillite, le 15 JANVIER 1865, à ONZE heures de l'avant-midi, pour l'examen public de la faillite, et pour déposer de l'état de leurs affaires en général.

T. S. BROWN, Syndic Officiel.  
Montréal, 29 décembre 1864—96 ds

### Acte concernant la faillite, 1864

Dans l'affaire de Pierre Poulin, failli.  
Les Créanciers du failli sont par le présent avis avisés que le statut pour l'examen public de la faillite, aura lieu au Bureau de la faillite, le 15 JANVIER 1865, à ONZE heures de l'avant-midi, pour l'examen public de la faillite, et pour déposer de l'état de leurs affaires en général.

J. A. MASSÉ, Syndic.  
St. Cécile de Valleyfield, Comté de Beauharnois, 28 décembre 1864—98 ds

### Acte concernant la faillite, 1864

Dans l'affaire de PETER FAMOR ROMAIN, Failli.  
Les Créanciers du failli sont avisés qu'une assemblée aura lieu au Bureau de la faillite, le 15 JANVIER 1865, à ONZE heures de l'avant-midi, pour l'examen public de la faillite, et pour déposer de l'état de leurs affaires en général.

JOHN PLIMSOLL, Syndic.  
Montréal, 9 janvier 1865—101 ds

### Acte concernant la faillite, 1864

Dans l'affaire de PETER FAMOR ROMAIN, Failli.  
Les Créanciers du failli sont avisés qu'une assemblée aura lieu au Bureau de la faillite, le 15 JANVIER 1865, à ONZE heures de l'avant-midi, pour l'examen public de la faillite, et pour déposer de l'état de leurs affaires en général.

JOHN PLIMSOLL, Syndic.  
Montréal, 9 janvier 1865—101 ds

### Acte concernant la faillite, 1864

Dans l'affaire de PETER FAMOR ROMAIN, Failli.  
Les Créanciers du failli sont avisés qu'une assemblée aura lieu au Bureau de la faillite, le 15 JANVIER 1865, à ONZE heures de l'avant-midi, pour l'examen public de la faillite, et pour déposer de l'état de leurs affaires en général.

JOHN PLIMSOLL, Syndic.  
Montréal, 9 janvier 1865—101 ds

### Acte concernant la faillite, 1864

Dans l'affaire de PETER FAMOR ROMAIN, Failli.  
Les Créanciers du failli sont avisés qu'une assemblée aura lieu au Bureau de la faillite, le 15 JANVIER 1865, à ONZE heures de l'avant-midi, pour l'examen public de la faillite, et pour déposer de l'état de leurs affaires en général.

JOHN PLIMSOLL, Syndic.  
Montréal, 9 janvier 1865—101 ds

### Acte concernant la faillite, 1864

Dans l'affaire de PETER FAMOR ROMAIN, Failli.  
Les Créanciers du failli sont avisés qu'une assemblée aura lieu au Bureau de la faillite, le 15 JANVIER 1865, à ONZE heures de l'avant-midi, pour l'examen public de la faillite, et pour déposer de l'état de leurs affaires en général.

JOHN PLIMSOLL, Syndic.  
Montréal, 9 janvier 1865—101 ds

### Acte concernant la faillite, 1864

Dans l'affaire de PETER FAMOR ROMAIN, Failli.  
Les Créanciers du failli sont avisés qu'une assemblée aura lieu au Bureau de la faillite, le 15 JANVIER 1865, à ONZE heures de l'avant-midi, pour l'examen public de la faillite, et pour déposer de l'état de leurs affaires en général.

JOHN PLIMSOLL, Syndic.  
Montréal, 9 janvier 1865—101 ds

### Acte concernant la faillite, 1864

Dans l'affaire de PETER FAMOR ROMAIN, Failli.  
Les Créanciers du failli sont avisés qu'une assemblée aura lieu au Bureau de la faillite, le 15 JANVIER 1865, à ONZE heures de l'avant-midi, pour l'examen public de la faillite, et pour déposer de l'état de leurs affaires en général.

JOHN PLIMSOLL, Syndic.  
Montréal, 9 janvier 1865—101 ds

### Acte concernant la faillite, 1864

Dans l'affaire de PETER FAMOR ROMAIN, Failli.  
Les Créanciers du failli sont avisés qu'une assemblée aura lieu au Bureau de la faillite, le 15 JANVIER 1865, à ONZE heures de l'avant-midi, pour l'examen public de la faillite, et pour déposer de l'état de leurs affaires en général.

JOHN PLIMSOLL, Syndic.  
Montréal, 9 janvier 1865—101 ds

### Acte concernant la faillite, 1864

Dans l'affaire de JOSEPH GURD et JAMES TARTLTON, tous deux de la Cité de Montréal, et faisant affaires comme manufacturiers de savon et de chandelles, sous la raison sociale de "Gurd & Tartlton, Faillites."  
Les Créanciers des faillis sont avisés qu'une assemblée aura lieu au Bureau du sousigné, le 15 JANVIER 1865, à ONZE heures de l'avant-midi, pour l'examen public de la faillite, et pour déposer de l'état de leurs affaires en général.

JOHN WHITE, Syndic Officiel.  
Montréal, 12 janvier 1865—106 ds

### Acte concernant la faillite, 1864

Dans l'affaire de T. & D. BROWN, Faillites.  
Les Créanciers des faillis sont avisés qu'une assemblée aura lieu au Bureau du sousigné, le 15 JANVIER 1865, à ONZE heures de l'avant-midi, pour l'examen public de la faillite, et pour déposer de l'état de leurs affaires en général.

JOHN WHITE, Syndic Officiel.  
Montréal, 12 janvier 1865—106 ds

### Acte concernant la faillite, 1864

Dans l'affaire de W. W. TURNBULL et DAVID BRODIE, Faillites.  
Les Créanciers des faillis sont avisés qu'une assemblée aura lieu au Bureau du sousigné, le 15 JANVIER 1865, à ONZE heures de l'avant-midi, pour l'examen public de la faillite, et pour déposer de l'état de leurs affaires en général.

JOHN WHITE, Syndic Officiel.  
Montréal, 12 janvier 1865—106 ds

### Acte concernant la faillite, 1864

Dans l'affaire de JOHN MITCHELL et A. DEMANDEURS, vs. JOHN GIBSON, Défendeur.  
Un Bref de Saïe a été émané en cette cause, dont toutes personnes intéressées dans les biens du Défendeur, ainsi que toutes personnes ayant en leur possession, garde ou contrôle, aucune partie de l'actif du Défendeur, ou qui sont en aucune manière engagés envers lui, sont requis de prendre connaissance.

JOHN MITCHELL et A. DEMANDEURS, vs. JOHN GIBSON, Défendeur.  
Montréal, 13 janvier 1865—106 ds

### Sous l'Acte des Faillites de 1864.

JOHN MITCHELL et A. DEMANDEURS, vs. JOHN GIBSON, Défendeur.  
Un Bref de Saïe a été émané en cette cause, dont toutes personnes intéressées dans les biens du Défendeur, ainsi que toutes personnes ayant en leur possession, garde ou contrôle, aucune partie de l'actif du Défendeur, ou qui sont en aucune manière engagés envers lui, sont requis de prendre connaissance.

JOHN MITCHELL et A. DEMANDEURS, vs. JOHN GIBSON, Défendeur.  
Montréal, 13 janvier 1865—106 ds

### Acte concernant la faillite, 1864

Dans l'affaire de Pierre Poulin, failli.  
Les Créanciers du failli sont par le présent avis avisés que le statut pour l'examen public de la faillite, aura lieu au Bureau de la faillite, le 15 JANVIER 1865, à ONZE heures de l'avant-midi, pour l'examen public de la faillite, et pour déposer de l'état de leurs affaires en général.

J. A. MASSÉ, Syndic.  
St. Cécile de Valleyfield, Comté de Beauharnois, 28 décembre 1864—98 ds

### Acte concernant la faillite, 1864

Dans l'affaire de PETER FAMOR ROMAIN, Failli.  
Les Créanciers du failli sont avisés qu'une assemblée aura lieu au Bureau de la faillite, le 15 JANVIER 1865, à ONZE heures de l'avant-midi, pour l'examen public de la faillite, et pour déposer de l'état de leurs affaires en général.

JOHN PLIMSOLL, Syndic.  
Montréal, 9 janvier 1865—101 ds

### Acte concernant la faillite, 1864

Dans l'affaire de PETER FAMOR ROMAIN, Failli.  
Les Créanciers du failli sont avisés qu'une assemblée aura lieu au Bureau de la faillite, le 15 JANVIER 1865, à ONZE heures de l'avant-midi, pour l'examen public de la faillite, et pour déposer de l'état de leurs affaires en général.

JOHN PLIMSOLL, Syndic.  
Montréal, 9 janvier 1865—101 ds

### Acte concernant la faillite, 1864

Dans l'affaire de PETER FAMOR ROMAIN, Failli.  
Les Créanciers du failli sont avisés qu'une assemblée aura lieu au Bureau de la faillite, le 15 JANVIER 1865, à ONZE heures de l'avant-midi, pour l'examen public de la faillite, et pour déposer de l'état de leurs affaires en général.

JOHN PLIMSOLL, Syndic.  
Montréal, 9 janvier 1865—101 ds

### Acte concernant la faillite, 1864

Dans l'affaire de PETER FAMOR ROMAIN, Failli.  
Les Créanciers du failli sont avisés qu'une assemblée aura lieu au Bureau de la faillite, le 15 JANVIER 1865, à ONZE heures de l'avant-midi, pour l'examen public de la faillite, et pour déposer de l'état de leurs affaires en général.

JOHN PLIMSOLL, Syndic.  
Montréal, 9 janvier 1865—101 ds

### Acte concernant la faillite, 1864

Dans l'affaire de PETER FAMOR ROMAIN, Failli.  
Les Créanciers du failli sont avisés qu'une assemblée aura lieu au Bureau de la faillite, le 15 JANVIER 1865, à ONZE heures de l'avant-midi, pour l'examen public de la faillite, et pour déposer de l'état de leurs affaires en général.

JOHN PLIMSOLL, Syndic.  
Montréal, 9 janvier 1865—101 ds

### Acte concernant la faillite, 1864

Dans l'affaire de PETER FAMOR ROMAIN, Failli.  
Les Créanciers du failli sont avisés qu'une assemblée aura lieu au Bureau de la faillite, le 15 JANVIER 1865, à ONZE heures de l'avant-midi, pour l'examen public de la faillite, et pour déposer de l'état de leurs affaires en général.

JOHN PLIMSOLL, Syndic.  
Montréal, 9 janvier 1865—101 ds

### Acte concernant la faillite, 1864

Dans l'affaire de PETER FAMOR ROMAIN, Failli.  
Les Créanciers du failli sont avisés qu'une assemblée aura lieu au Bureau de la faillite, le 15 JANVIER 1865, à ONZE heures de l'avant-midi, pour l'examen public de la faillite, et pour déposer de l'état de leurs affaires en général.

JOHN PLIMSOLL, Syndic.  
Montréal, 9 janvier 1865—101 ds

### Acte concernant la faillite, 1864

Dans l'affaire de PETER FAMOR ROMAIN, Failli.  
Les Créanciers du failli sont avisés qu'une assemblée aura lieu au Bureau de la faillite, le 15 JANVIER 1865, à ONZE heures de l'avant-midi, pour l'examen public de la faillite, et pour déposer de l'état de leurs affaires en général.

JOHN PLIMSOLL, Syndic.  
Montréal, 9 janvier 1865—101 ds

### POELES ! POELES !

DEPOT CANADIEN DE POELES  
No. 75, GRANDE RUE SAINT-JACQUES.  
Poeles de Cuisine  
Steward,  
Morning & Evening Star  
Charter Oak  
Empire State  
Nugget  
Queen City  
Sunbeam, &c.

### POELES A CHARBON:

Northern Light, 5 grandeurs  
Albanian  
Mammoth  
Cupid  
Cylander,  
Nubian  
&c, &c

### J. G. BEARD & Cie.

75, GRANDE RUE ST. JACQUES.  
31 oct-45

### GHARBON! CAHRBON! CHARBON

Lehigh  
Lackawana  
Pittston  
Scranton  
Welsh Anthracite  
Newcastle Grate  
Sydney  
Scotch  
Charbon pour Engin  
pour Forgeron  
Coke Anglais  
&c, &c, &c

### J. G. BEARD & Cie.

Coin des Rues WELLINGTON & MCGILL  
P. S.—On portera une prompt attention aux ordres adressés à l'Entrepôt de Poeles, 75, Grande Rue St. Jacques.  
31 oct-45 smk

### POMPE A VENDRE.

A vendre, à bon marché, une petite POMPE A FEU, faite par LEPAGE, de Montréal. Elle pourrait être très-utile à un Municipalité. S'adresser à ce Bureau.  
ter de 1-7

### LA COMPAGNIE D'ASSURANCE

ET DE  
PLACEMENT DES CITOYENS  
DE MONTREAL.  
Capital autorisé.....\$2,000,000  
Capital versé.....400,000

### LA COMPAGNIE D'ASSURANCE ET DE PLACEMENT DES CITOYENS

MM. EDWIN ALWATER, Président,  
THOMAS WATSON,  
HOS. L. H. HOLTON,  
ADOLPHE BOY,  
JOHN PRATT,  
JOHN G. MCKENZIE,  
ANDREW ALLAN.  
Soliciteurs.—Hos. JOHN J. C. BERRY, C.R.  
Banquiers.—LA BANQUE DES MARCHES  
Agent.—WM. B. LAMBE.

### LA COMPAGNIE D'ASSURANCE ET DE PLACEMENT DES CITOYENS

Union Buildings, 3  
Rue St. François Xavier.

### AVIS AUX VOYAGEURS

Est par le présent donné que par un ORDRE publié dans la Gazette du Canada du 3 septembre dernier, les sousignés sont les SEULES PERSONNES, à Montréal, autorisées à délivrer des

### PASSE-PORTS

et certificats de nationalité aux sujets A qui ont l'intention de voyager aux Etats-Unis ou autres pays étrangers.

### CARTER & DESAULES,

Greffiers de la Paix.  
Montréal, 5 janvier 1865—99 um

### AVIS.

YU L'ASSNECE de M. DEVANY qui est en Haut-Canada occupé de la vente d'un fond de saqueur, il n'y aura pas de ventes à son établissement jusqu'à AVIS CONTRAIRE.  
11 janvier—103

### Cour Supérieure du Bas-Canada

Provinces du Canada, District de Montréal.  
No. 1191.  
Ex-Parte dans l'Instance  
Le MAIRE, les ECHEVINS et les CITOYENS de la Cité de Montréal,  
Requérants en Expropriation;  
ET  
FRANÇOIS TAVERNIER, Bourgeois, de la dite Cité de Montréal,  
Partie Intéressée.

En conformité de l'ordre fait dans la présente instance, le vingt-septième jour de septembre mil huit cent soixante-quatre, AVIS PUBLIC est par le présent donné que les dits Maire, les Echevins et les Citoyens de la Cité de Montréal, ont le seizième jour d'avril mil huit cent soixante-cinq, déposé au Greffe de cette Cour, par le ministère de Maître C. F. Papineau et confrère, Notaires Publics, la somme de deux cent cinquante et six francs, et cinquante centimes, en espèces, et compensation de l'immeuble acquis par les dits Maire, les Echevins et les Citoyens de la Cité de Montréal du dit François Tavernier par voie d'expropriation, suivant l'acte provincial de la quatorzième et quinzième années du règne de Sa Majesté la Reine Victoria, et dont la description est comme suit, savoir: "Une lisière de terre située sur la rue Ste. Radegonde, en la dite Cité de Montréal."

Et il est ordonné que par un avis en langues anglaise et française à être inséré deux fois par semaine pendant trois semaines consécutives, dans deux papiers-nouvelles de cette Cité de Montréal, l'un en anglais et l'autre en français, toutes personnes ayant droit de former opposition sur tels deniers soient appelées et notifiées d'avoir à le faire par écrit au Greffe de cette Cour, dans le dit district, dans les six jours qui suivront la dernière insertion du présent avis.

Et au cas où sous tel délai il ne serait produit aucune opposition sur ces deniers, et que le certificat de la dite Cour aucune opposition afin de conserver, sur tel argent, alors et après la production et enlèvement au Greffe de cette Cour du dit certificat de la dite Cour, il sera procédé par le Prototaire de la dite Cour à la distribution de tels deniers suivant la pratique de cette Cour suivie pour la distribution de deniers provenant de décrets.

MONK, COFFIN & PAPINEAU.  
Bureau du Prototaire,  
Montréal, 29 décembre 1864. } 92 ts a

### Cour Supérieure du Bas-Canada

Provinces du Canada, District de Montréal.  
No. 1192.  
Ex-Parte dans l'Instance  
Le MAIRE, les ECHEVINS et les CITOYENS de la Cité de Montréal,  
Requérants en Expropriation;  
ET  
FRANÇOIS TAVERNIER, Bourgeois, de la dite Cité de Montréal,  
Partie Intéressée.

En conformité de l'ordre fait dans la présente instance, le vingt-septième jour de novembre mil huit cent soixante-quatre, AVIS PUBLIC est par le présent donné que les dits Maire, les Echevins et les Citoyens de la Cité de Montréal, ont le seizième jour d'avril mil huit cent soixante-cinq, déposé au Greffe de cette Cour, par le ministère de Maître C. F. Papineau et confrère, Notaires Publics, la somme de deux cent cinquante et six francs, et cinquante centimes, en espèces, et compensation de l'immeuble acquis par les dits Maire, les Echevins et les Citoyens de la Cité de Montréal du dit François Tavernier par voie d'expropriation, suivant l'acte provincial de la quatorzième et quinzième années du règne de Sa Majesté la Reine Victoria, et dont la description est comme suit, savoir: "Une lisière de terre située sur la rue Ste. Radegonde, en la dite Cité de Montréal."

Et il est ordonné que par un avis en langues anglaise et française à être inséré deux fois par semaine pendant trois semaines consécutives, dans deux papiers-nouvelles de cette Cité de Montréal, l'un en anglais et l'autre en français, toutes personnes ayant droit de former opposition sur tels deniers soient appelées et notifiées d'avoir à le faire par écrit au Greffe de cette Cour, dans le dit district, dans les six jours qui suivront la dernière insertion du présent avis.

Et au cas où sous tel délai il ne serait produit aucune opposition sur ces deniers, et que le certificat de la dite Cour aucune opposition afin de conserver, sur tel argent, alors et après la production et enlèvement au Greffe de cette Cour du dit certificat de la dite Cour, il sera procédé par le Prototaire de la dite Cour à la distribution de tels deniers suivant la pratique de cette Cour suivie pour la distribution de deniers provenant de décrets.

MONK, COFFIN & PAPINEAU.  
Bureau du Prototaire,  
Montréal, 29 décembre 1864. } 101 ts a

### Cour Supérieure du Bas-Canada

Provinces du Canada, District de Montréal.  
No. 1193.  
Ex-Parte dans l'Instance  
Le MAIRE, les ECHEVINS et les CITOYENS de la Cité de Montréal,  
Requérants en Expropriation;  
ET  
FRANÇOIS TAVERNIER, Bourgeois, de la dite Cité de Montréal,  
Partie Intéressée.

En conformité de l'ordre fait dans la présente instance, le vingt-septième jour de novembre mil huit cent soixante-quatre, AVIS PUBLIC est par le présent donné que les dits Maire, les Echevins et les Citoyens de la Cité de Montréal, ont le seizième jour d'avril mil huit cent soixante-cinq, déposé au Greffe de cette Cour, par le ministère de Maître C. F. Papineau et confrère, Notaires Publics, la somme de deux cent cinquante et six francs, et cinquante centimes, en espèces, et compensation de l'immeuble acquis par les dits Maire, les Echevins et les Citoyens de la Cité de Montréal du dit François Tavernier par voie d'expropriation, suivant l'acte provincial de la quatorzième et quinzième années du règne de Sa Majesté la Reine Victoria, et dont la description est comme suit, savoir: "Une lisière de terre située sur la rue Ste. Radegonde, en la dite Cité de Montréal."

Et il est ordonné que par un avis en langues anglaise et française à être inséré deux fois par semaine pendant trois semaines consécutives, dans deux papiers-nouvelles de cette Cité de Montréal, l'un en anglais et l'autre en français, toutes personnes ayant droit de former opposition sur tels deniers soient appelées et notifiées d'avoir à le faire par écrit au Greffe de cette Cour, dans le dit district, dans les six jours qui suivront la dernière insertion du présent avis.

Et au cas où sous tel délai il ne serait produit aucune opposition sur ces deniers, et que le certificat de la dite Cour aucune opposition afin de conserver, sur tel argent, alors et après la production et enlèvement au Greffe de cette Cour du dit certificat de la dite Cour, il sera procédé par le Prototaire de la dite Cour à la distribution de tels deniers suivant la pratique de cette Cour suivie pour la distribution de deniers provenant de décrets.

MONK, COFFIN & PAPINEAU.  
Bureau du Prototaire,  
Montréal, 29 décembre 1864. } 99 ts a

### LICITATION VOLONTAIRE

SERONT VENDUS aux plus offertes et dernières enchères les TROIS IMMEUBLES suivants, dépendant de la commandante de biens de M. FRANÇOIS BRUNET et de défunte EMILIE DENIS, savoir:

1o. UN LOT DE TERRE situé en la paroisse de la Pointe-Clair, contenant cinquante arpents en superficie, borné devant par le chemin de la rue de la Pointe-Clair, derrière par le chemin de la rue de la Pointe-Clair, à gauche par le chemin de la rue de la Pointe-Clair, et à droite par Jacques Duchesneau, avec une maison et une grange dessus construite.

2o. UN LOT DE TERRE, situé en la même paroisse, contenant soixante arpents en superficie, borné devant par le chemin de la rue de la Pointe-Clair, à gauche par le chemin de la rue de la Pointe-Clair, et à droite par Jacques Duchesneau, avec une maison et une grange dessus construite.

3o. UN LOT DE TERRE, situé en la même paroisse, contenant soixante arpents en superficie, borné devant par le chemin de la rue de la Pointe-Clair, à gauche par le chemin de la rue de la Pointe-Clair, et à droite par Jacques Duchesneau, avec une maison et une grange dessus construite.

Les deux premiers lots seront vendus à la porte de l'église de la paroisse de la Pointe-Clair, le LUNDI le TRENTE JANVIER courant, à midi, et le troisième à la porte de l'église de la paroisse de la Pointe-Clair, le TRENTE-ET-UN JANVIER courant, à midi, par le charge de

Des DEMANDES, adressées au sousigné, seront reçues à l'Hotel de Ville jusqu'à SAMEDI le VINGT-ET-UN JANVIER courant, à midi, par le charge de

### CHEF DE POLICE

vacants par la démission de Gail. Lamothé, Ecurier.  
On exigera la connaissance pratique des langues anglaise et française.  
(Par ordre)  
GAIL. GLAUCHEYER,  
Greffier de la Cité.  
Bureau du Greffe de la Cité,  
Hotel de Ville,  
Montréal, 7 janvier 1865. } 101 t

### Cour Supérieure du Bas-Canada

Provinces du Canada, District de Montréal.  
No. 1194.  
Ex-Parte dans l'Instance  
Le MAIRE, les ECHEVINS et les CITOYENS de la Cité de Montréal,  
Requérants en Expropriation;  
ET  
FRANÇOIS TAVERNIER, Bourgeois, de la dite Cité de Montréal,  
Partie Intéressée.

En conformité de l'ordre fait dans la présente instance, le vingt-septième jour de novembre mil huit cent soixante-quatre, AVIS PUBLIC est par le présent donné que les dits Maire, les Echevins et les Citoyens de la Cité de Montréal, ont le seizième jour d'avril mil huit cent soixante-cinq, déposé au Greffe de cette Cour, par le ministère de Maître C. F. Papineau et confrère, Notaires Publics, la somme de deux cent cinquante et six francs, et cinquante centimes, en espèces, et compensation de l'immeuble acquis par les dits Maire, les Echevins et les Citoyens de la Cité de Montréal du dit François Tavernier par voie d'expropriation, suivant l'acte provincial de la quatorzième et quinzième années du règne de Sa Majesté la Reine Victoria, et dont la description est comme suit, savoir: "Une lisière de terre située sur la rue Ste. Radegonde, en la dite Cité de Montréal."

Et il est ordonné que par un avis en langues anglaise et française à être inséré deux fois par semaine pendant trois semaines consécutives, dans deux papiers-nouvelles de cette Cité de Montréal, l'un en anglais et l'autre en français, toutes personnes ayant droit de former opposition sur tels deniers soient appelées et notifiées d'avoir à le faire par écrit au Greffe de cette Cour, dans le dit district, dans les six jours qui suivront la dernière insertion du présent avis.

Et au cas où sous tel délai il ne serait produit aucune opposition sur ces deniers, et que le certificat de la dite Cour aucune opposition afin

La Minerve.

MARDI MATIN, 17 JANVIER, 1865.

DEPECHE SPECIALE A LA MINERVE.

Trois-Rivières, 16 janvier 1864.

Monsieur de Niverville a été élu aujourd'hui, sans opposition, membre pour Trois-Rivières.

Le ton de la presse oppositionniste nous révèle tous les jours de nouvelles excentricités. De peur de tirer des conclusions trop désavantageuses pour nos adversaires, nous n'oserons préciser en quels termes ils sont avec la sincérité et la droiture d'esprit, dans leurs violentes philippiques contre nous et contre la confédération.

et recourus aux fascinations du langage, ne sommes nous pas en droit d'espérer avoir en main la défense d'une cause juste et avantageuse pour le pays?

Nous faisons un franc appel à la raison de nos confères. Il faudrait relever le ton de la presse canadienne, qui perd de sa dignité dans les trivialités du dernier goût.

En attendant, nous signalons au public le ton qui domine dans certains quartiers. Sans qu'ils s'en doutent nous les espérons, eux le jour le rôle de la révolution.

Cabinet Paroissial.

Nous rappelons à nos lecteurs que ce soir aura lieu la séance que nous avons annoncée depuis plusieurs jours.

Le Witness d'hier publie les dépêches suivantes:

"Toronto, 16 janv. 1865. L'Hon. Geo. Brown est arrivé d'Angleterre samedi soir. 'Le Globe' de ce matin dit: 'L'opinion des principaux avocats en Angleterre est, sommes-nous informés d'une manière croyable, favorable à l'extradition des prisonniers, maintenant devant nos juges.'"

"Le club réformiste organisa une grande assemblée pour prendre en considération le projet de confédération."

Nous reproduisons plus loin une correspondance de Yamachiche, constatant l'heureuse issue d'une assemblée politique convoquée par les adversaires de la confédération.

Un autre correspondant de la Rivière-du-Loup nous apprend que M. Houde, dans le comté de Maskinongé, n'a pu maîtriser davantage la volonté des électeurs.

À la suite de ces démonstrations nous recommandons à nos amis et amis de demander à grands cris l'élection générale, nous avons toujours le plaisir de leur faire perdre, en d'autres termes, ce que nous mesurons partout ailleurs avec des chances de succès peu douteuses.

Exploits du "Shenandoah."

Le croiseur confédéré, le Shenandoah, ci-devant le Sea King, a plusieurs fois vaincu les navires de la marine américaine sur la côte du Sud, entrant dans le golfe de Mexico, les barques Elie et Godwin et le schooner Charter. Il a aussi pris et relâché, montant \$40,000, le Kate Prince, de Cardiff, qui est parvenu ensuite à Bahia.

Établissement de la Rivière-Rouge.

Le Nor, West et Fort Gary nous apprend que l'approche des Sioux inspire de vives inquiétudes et qu'on leur fait des préparatifs de réception en conséquence.

Abolition du traité de reproché.

Le 12, le Sénat, par une majorité de 23, a décidé que le Président devait donner des deux mois d'avis préalables à l'abolition du traité.

Un manifeste confédéré.

Voici un article du Sentinel de Richmond, attribué à M. Jefferson Davis:

Frappante coïncidence.

Sous ce titre, le Witness ornemente de son style Latat, qui l'entretient suivant, puisé à une source dont il a l'usage exclusif:

Nominations.

M. Robert McKenzie, maire de Sarnia, a été nommé surintendant des Indiens pour la division Est, à la place de M. Talford, qui a résigné.

Elections Municipales.

Quartier Ste. Anne.—M. Donovan se retire et fait place à M. Thomas McKenna.

Police Riveraine.

On a coutume de licencier chaque année la police riveraine et de n'en garder que 7 ou 8 hommes.

ter. Tout arrangement avec un autre serait préférable à la subjugation par lui. 'Tel est le sentiment de notre peuple. Telle est sa conviction, et elle est sage. Que notre gouvernement s'en souvienne et y prête attention. Notre conviction est basée sur le développement de notre vie nationale. Elle ne peut répondre à toutes les exigences d'une guerre civile, comme il est arrivé à presque toutes les autres nations, questions qui exigent de la part de nos gouvernements, postérieurement bien l'exercice d'une hardie responsabilité.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

INDES OCCIDENTALES.—Nos échanges de Barbades donnent quelques nouvelles des provinces canadiennes parties dernièrement pour les Indes. Nous lisons dans le West Indian:

Passagers arrivés par la barque Reinder du 23.—M. Geo. Whittell et sa femme; M. A. M. Gilmour, Peterboro, H. C.; H. C. LeBlanc, Montréal, H. C.; Wm Jones, Montréal, B. C.; E. Fournier, St. Jean, B. C.; T. Bégin, Montréal, B. C.; H. Robert, Laprairie; et M. J. H. Borow à fils.

Le Barbades Globe nous apprend que la barque Reinder a fait en 17 jours le trajet entre New York et le lieu de destination. Les Times de Bridgetown, (Barbades) rapportent la condamnation, pour vol, d'un nommé Reid qui prenait le titre de Capitaine Semmes.

RUSSIE.—D'après des informations particulières de Saint-Petersbourg le prince Tschoukoff songerait sérieusement à se retirer des affaires, et il serait remplacé par M. de Bodeerg. Le ministre de l'intérieur, M. Wainyoff, succéderait à M. de Budberg, ministre de la marine, M. Krabbe, serait remplacé par l'amiral Gissenspann.

PAGNE.—Le bruit courait à Liverpool le 11 janvier, que le Pérou et le Chili avaient déclaré la guerre à l'Espagne, et que le bâtiment anglais pagayo avait été brûlé en vue des îles Chinchales.

Voici le discours de la Reine à l'ouverture des Cortes: Messieurs les sénateurs, Messieurs les députés.

J'éprouve une vive satisfaction, en me voyant entouré de représentants de la nation, et je suis profondément convaincu des vœux qu'ils forment pour le bien et la prospérité de mes peuples.

En inaugurant les travaux que vous allez entreprendre, dans un lieu si honorable, je dois vous dire que les relations avec les puissances étrangères continuent à être satisfaisantes; j'ai néanmoins à déplorer une exception à l'égard du Pérou; mais je suis animé de l'espérance qu'une entente cordiale sera établie entre ce pays et la République, sans la moindre atteinte à votre dignité.

La notification officielle de son avènement au Mexique, est pour les deux pays le commencement de nouvelles et heureuses relations politiques et commerciales qui se trouvaient malheureusement interrompues.

Les peuples américains rendent hommage à la loyauté de notre conduite et se précipitent de plus en plus vers la conviction que les sympathies de l'Espagne sont complètement exemptes de vues et de desseins ambitieux.

Une nouvelle preuve de cette franchise et de cette honnêteté se trouve dans la consolidation de bonnes relations qui nous lient avec les États de Nicaragua, Guatemala et de la République Argentine.

La paix et l'harmonie complète que j'espère voir assurées avec toutes les nations du Non-Occident, viennent de recevoir un nouveau rapport avec l'extrême Orient. Mon gouvernement a négocié avec l'empereur de la Chine un traité qui sera soumis à votre approbation, et qui nous garantit tous les avantages obtenus par nos anciens traités.

Le traité de délimitation, récemment conclu avec le royaume de Portugal, vous sera soumis également.

De récentes combinaisons diplomatiques m'ont en suspens toutes les résolutions relatives aux affaires de nos îles de la mer, et j'ai dû me résoudre à une solution définitive, mon gouvernement les envisage au point de vue, conseillé par la plus délicate prudence et de manière à éviter la moindre atteinte au respect et à l'honneur national de l'Espagne, sans la moindre atteinte à votre dignité.

Reportant maintenant mes regards sur notre patrie, je me vois obligé de vous dire avec douleur que la situation générale de la monarchie, considérée à tous les points de vue, n'est pas aussi satisfaisante qu'on doit le désirer. Des projets de loi d'une importance et d'une gravité considérables vous seront soumis dans un bref délai pour remédier à cet état de choses, et j'espère que les vœux de votre sagesse et de votre patriotisme, et que vous aurez toujours fait preuve, pour le plus grand bien de la nation.

Des causes de diverses natures ont placé nos finances dans une situation qui réclame un sûr et sérieux examen.

Les progrès de la civilisation moderne, la prospérité et la grandeur des nations ne peuvent se réaliser qu'au prix d'efforts que se refusent jamais les peuples énergiques et intelligents.

J'espère que vous apporterez dans la discussion des projets que mon gouvernement vous soumettra au sujet de cette grave question l'équilibre de vues qui a toujours distingué notre nation dont vous êtes les représentants.

Le crédit public sera aussi établi sur une base inébranlable, et avec lui un avenir heureux et conforme à notre pays.

Les projets de loi que vous serez proposés dans la législation sur les sociétés commerciales donneront une plus grande impulsion à l'emploi des capitaux dans les constructions des chemins de fer et autres travaux publics, qui ont une si grande influence sur le développement de la richesse.

D'autres projets parmi ceux que vous aurez à examiner réclament la même attention, entre autres celui relatif à l'exercice de la liberté de la presse, et celui qui concerne les mesures à prendre dans le cas improbable d'une révolte à main armée.

Un esprit conforme à celui de la constitution de la monarchie dominera dans tous ses projets. Mon gouvernement vous présentera en outre un projet de loi pour l'établissement et l'organisation d'une garde rurale chargée de défendre la propriété et d'assurer le châtiment de ceux qui lui porteraient atteinte; deux autres projets ont pour but: l'un, de réorganiser l'administration judiciaire; l'autre, l'amélioration des retraites militaires.

Il est juste d'assurer ainsi la récompense de services aussi importants que ceux qui sont rendus par l'armée et la marine, dont la conduite glorieuse est l'un des plus nobles sujets d'orgueil pour la nation espagnole.

La valeur de ses enfants, auxquels elle a confié la défense de son empire par terre et par mer, grandeur de son armée, malgré les souffrances. L'héroïsme de l'armée a surtout éclaté dans ces régions lointaines, où il a été soumis aux plus cruelles épreuves, et où il a réveillé les sentiments de fraternité et de patriotisme sans lesquels les habitants de nos anciennes provinces d'outre-mer, les faits héroïques des uns et la noble loyauté des autres sont dignes des plus vifs éloges que leur renouveau ici non cœur matériel.

Telle est, messieurs les sénateurs et messieurs les députés, la situation dans laquelle vous trouverez les affaires publiques, et la perspective qu'elle offre à vos laborieux efforts. J'ai l'assurance que l'amour le plus ardent pour la patrie et pour ses institutions politiques vous guidera dans l'exercice de vos fonctions; soyez certains de la gratitude des populations que vous représentez et de l'appui de la divine Providence.

Auditoire aux Lectures Publiques.

Nous croyons devoir donner la liste des personnes qui ne devraient jamais aller entendre une lecture: L'homme aux cheveux craquant sur le parquet; La femme enrhumée; La personne qui apperçoit un ami et veut aller s'asseoir près de lui; L'individu qui insiste pour procurer une meilleure place aux dames qu'il accompagne; La femme qui ne peut réprimer ses critiques à demi-voix sur le lecteur; et

notre nationalité et garantissant notre indépendance, à condition que l'esclavage soit aboli dans ces États, plutôt que de consacrer la guerre, nous sommes prêts à favoriser la mesure adoptée par nos lecteurs. Nous croyons que la proposition serait favorablement accueillie par ces nations, et il faut la leur faire."

NOUVELLES DU CANADA.

Dessalles vs. Duvernay.—Cette action a été discontinuée, chaque partie payant ses frais.

On se rappelle que les prétentions du demandeur dans cette cause étaient qu'une correspondance signée 'Jean-Baptiste,' et publiée dans la Minerve, dans laquelle il était fait allusion à certains actes de M. Dessalles comme Maire de St. Hyacinthe, comportait un libelle à son adresse.

Le verdict d'un jury dans une autre cause, instituée par M. Dessalles au sujet de la même correspondance, contre l'auteur lui-même, a montré que les actes de M. Dessalles avaient été mal interprétés par notre correspondant.

Nous croyons devoir, en justice, annoncer ces faits.

—M. P. P. Martin, de la maison Groulx & Martin; Pierre Plamondon, de la maison Desmarquet & Plamondon; Sinaï Prévost, de la maison A. Prévost & C.; Aldéric Deschamps, de la mai on F. & J. Leclaire & C.; Arthur Roy, de la maison A. Roy & C.; Urgèle Piché, de la maison P. M. Galarnau & Cie, sont partis hier pour Boston, où ils doivent s'embarquer demain, sur l'Azta pour l'Europe pour affaires commerciales.

—Và le succès marquant de M. Dominique Ducharme à Paris, constaté par le témoignage de ses professeurs, lundi, le 13 mars, un dernier appel est fait au public de Montréal, pour aider ce jeune compatriote à compléter son cours d'études musicales.

Tous les artistes de la ville de Montréal, ont résolu de donner un grand concert à son bénéfice, et ils espèrent que le public qui a été si sensible à l'appel fait en faveur des étrangers voudra bien montrer le même empressement et la même générosité, pour soutenir un enfant du sol qui travaille labeur pour leur gloire et leur honneur.

—Ordre du jour pour l'assemblée spéciale du Conseil de Ville de mercredi, le 18 janvier 1865 pour considérer une pétition du conseiller David, relativement à l'élargissement de la rue Dorchester; pour considérer les rapports du comité des chemins recommandant qu'un vote de remerciements soit donné aux commissaires de la rue Notre-Dame, pour la manière noble dont ils se sont acquittés de leurs devoirs; des comités des chemins et des finances pour le prolongement de la rue Cyprien; des moines, pour l'autoriser l'extraction de 1000 tonnes de pierre du Réservoir; du comité des finances pour transférer les argents réu tant de la succession Marsteller aux Institutions qui y ont droit par la loi; du même, pour augmenter le salaire de certains officiers de la Corporation; du même, pour exempter l'Hôpital Général de Montréal de la cotisation; des comités des chemins et des finances, le réajustement de la rue St. Pierre; pour considérer la requête de certains électeurs du quartier Ouest pour que le siège de l'échevin Penn au conseil soit déplacé.

—Le rapport du chef de police constate qu'il y a eu, en 1864, 800 personnes de plus qu'en 1863 traduites devant le Recorder; de ce nombre, 705 étaient des femmes. Il y a 118 maisons mal famées.

—Les sergents McBride et Ménard ont rapporté que dans la journée de dimanche, M. M. George Vermette et François Latelle informèrent les autorités de police qu'un enfant nouveau-né leur semblait avoir été étouffé dans une maison mal famée, coin des rues Laquehaite et Adolphe, et entré dans la cave. Les sergents de police s'y rendirent, trouvèrent l'enfant entré et arrêté dans la mère, Mathilde Aniot, ainsi que la femme Latour, F. Martineau et trois autres filles soupçonnées de complicité. On tint une enquête et le jury a rendu un verdict de 'mort-né.' On délivra en conséquence les prisonnières.

—M. Russell et frères ont ouvert l'Hotel St. Louis de Québec, pour la réception de l'herméte des membres du Parlement.

L'homme qui mange des noix ou des pistaches grillées; L'homme qui rit aux endroits scabreux ou hors de propos; Tout individu qui arrive invariablement trop tard; La jeune femme qui veut absolument voir les modes nouvelles; Celui qui a l'habitude de partir toujours cinq minutes avant la fin; Le sans-gêne qui se persiste à lire son propre journal du soir pendant tout le temps que dure la lecture publique; Enfin, et pour éore la liste, l'individu qui ne peut se passer de chiquer et de cracher tout autour de lui.

CORRESPONDANCE.

Yamachiche, 13 janv. 1865. M. le Rédacteur, Peut-être ne trouverez-vous pas tout-à-fait sans intérêt le rapport de l'assemblée de comté, que nous avons eu hier, à propos de la confédération.

Depuis plusieurs semaines, les amis de M. La-Joie, notre député, se disaient tout bas que cette assemblée devait être une démonstration énergique contre le projet sorti des conférences de Québec. À la entendre, on allait voir des célébrités rouges surgir de tous les points du pays et s'abattre sur notre pauvre comté. Invitations, cabale, etc., rien n'a été épargné.

Le grand jour arriva, nous sommes tous réunis en présence d'une assemblée de cinq à six cents électeurs, mais presque tous de nos amis. Et de tous ces orateurs qu'on nous avait annoncés à son de trompette jusqu'aux portes des églises, pas un seul n'est venu soutenir ce pauvre M. La-Joie. À la vue de cette défection, qu'il s'est senti battu, car il se dit: deux comme un agneau; ses arguments se traînaient et ses idées se faisaient jour difficilement. Il n'avait plus ce ton menaçant de dimanche dernier, en annonçant l'assemblée, se déclarant contre une résolution et disant, en secouant énergiquement son index à la hauteur de ses yeux: 'Si vous ne vous unissez pas tous comme un seul homme contre la confédération, vous verrez!'

Le Dr. Desautels vint ensuite et refrita dans ce langage lucide et entraînant qu'on lui connaît tous les racineements de son adversaire. Son discours fut approuvé par un tonnerre d'applaudissements. Force fut donc à M. La-Joie de renoncer à présenter les résolutions bandées qu'il avait cherché à Montréal la semaine dernière. Ouf, je le répète, il s'est senti tellement battu qu'il a été forcé, pour sauver quelques lambeaux de sa popularité, d'avouer qu'il tombait d'accord avec le Dr. Desautels et approuvait une résolution déclarant qu'il est inopportun de porter aujourd'hui un jugement sur la grande question de la confédération et qu'il est plus sage d'attendre qu'elle ait été discutée en chambre. Ainsi, vous voyez qu'il y a loin de là au langage qu'il tenait dimanche dernier à la porte de l'église d'Yamachiche.

FAITS DIVERS.

—L'Army and Navy Gazette annonce que lord William Paulet sera nommé Adjudant Général en Angleterre au mois d'avril.

—Il y a eu un moment en Bavière neuf ordres religieux d'hommes et dix-sept ordres religieux de femmes. Les premiers ont une population d'environ 493 membres clercs et 333 frères laïcs. Les ordres religieux de femmes se composent de 3,624 membres, 55 novices et 125 aspirantes. Les trinitaires sont en second lieu avec 101 clercs et 181 frères laïcs. Les bénédictins arrivent en second lieu avec 101 clercs et 107 frères laïcs. Les rédemptoristes, qui se trouvent principalement dans la Basse-Bavière, comptent 65 clercs.

—Dans le nombre religieux de 436, les clercs de la paroisse comptent 33 membres, 55 novices et 20 aspirantes. Les derniers mois de l'année anglaise possèdent 12 maisons d'éducation avec 39 successores, desservies par 926 n. ures. On a confié à leur pensionnat 1308 internes, et les cours de leurs écoles s'ont fréquentés par 10 980 élèves. Les franc-cantons comptent dans 37 maisons 633 membres, soit 266 appartenant au tiers ordre, et les autres de écoles pauvres ont 109 maisons desservies par 646 membres.

—Les Bressans ont une manière sans pareille de parer les volailles. Aussitôt qu'on les a saignées, on les plume toutes chaudes; on prend un morceau de toile que l'on trempe dans du lait, et on les emmaille. Le maillet est coué fort-muet. Sous cette pression, les pattes et les ailes rentrent dans la graisse, de telle sorte que la bête ne présente plus qu'un morceau de chair, à peu près de la forme d'une bouteille. Ce système ne flatte singulièrement la vue. M. le duc donne une telle honnêteté aux volailles, qu'elles se ressemblent toutes, et qu'il est alors très-difficile de juger de leur mérite respectif. C'est sans doute pour cela que l'exposition de la Bresse a produit une certaine surprise parmi les éleveurs de La F. e. de la Normandie et de Seine-et-Oise. Cette apparition a été pour eux comme un coup de foudre.

La supériorité du troussement de la Bresse est incontestable, que déjà plusieurs éleveurs du Nord s'empressement de l'imiter. Ce qu'il y a de plus curieux à étudier, ce sont les croisements. Un concert de malédictions s'élève contre la malicieuse influence que les cochinchinois ont exercée sur nos races indigènes. Dans l'Ain, dans la Sarthe, dans l'Orne, dans Seine-et-Oise, partout enfin, on reconnaît que le sang cochinchinois a causé les plus graves dommages. Aussi chacun s'empresse-t-il d'y renoncer. On en revient aux types indigènes, qui sont bien plus précoces, plus aptes à prendre graisse, et qui fournissent de l'excellent chair. Les cochinchinois ont une charpente osseuse très-forte; elles sont plus lentes à se développer; elles s'engraissent moins bien, et dépendent beaucoup plus; elles ont une chair à la fibre longue, grossière, qui manque de saveur, et qui est presque toujours très-dure. Voilà certes des imperfections qui doivent nous faire renoncer, pour nous en tenir à nos races nationales, bien supérieures à toutes les autres.

—D'après le calcul des missionnaires, il y a dans le monde près de 7 millions d'Israélites, dont la moitié en Europe, surtout en Russie, où l'on en compte 1,200,000. Il y en a 853,300 en Autriche, 284,500 en Prusse, 192,000 dans le reste de l'Allemagne. A Francfort-sur-Mein, on compte 1 israélite pour 16 chrétiens; la Suède et la Norvège en comptent 1 à près de 600 chrétiens; la France en renferme 80,000. La Grande-Bretagne en compte 42,000, la Suisse 3,200. Une chose digne de remarque est que, dans les pays où la race juive est complètement éteinte (France, Belgique, Angleterre), le nombre des israélites diminue, tandis qu'il augmente ailleurs. Depuis le commencement du siècle, les sociétés qui s'occupent de la conversion des israélites (elles sont en ce moment au nombre de 33, avec un chiffre de 200 missionnaires) ont fait tout au plus, et à très-grands frais, 20,000 prosélytes.

—Victor-Emmanuel a de fameuses raisons de confisquer les biens des religieux. Nous ne savons pas jusqu'à quel point les données suivantes sont exactes, nous les prenons d'un journal anglais. Les bénéfices de la spoliation sont assez riches. Les revenus des sœurs Carmélites de Ste. Thérèse, sont de 397,000 francs; ceux des Frères de l'Annunciation, de 618,000 fr.; ceux des sœurs Carmélites déchaussées de Ste. Marie Magdeleine, de 661,000 fr.; ceux des Dominicains d'Angiolini, de 695,000 fr.; ceux des Augustins de St. Esprit, de 478,000 fr.; ceux des Frères de la Sainte Croix, de 402,000 fr.; ceux des Frères de St. Jacques le Mineur, de 580,000 fr.; les sœurs de Ste. Marie, de 624,000 fr.; les Ropon, de 850,000 fr.; les Dominicains du nouvel ordre de Ste. Marie, de 431,000 fr.; l'ordre de Malte, Hospitaliers de St. Jean, de 1,200,000 fr. Total, 6,839,000 de francs de revenus.

—L'Occas de Brest dit que 4 cardines ont été nommés par Bagdad, deux prêtres du diocèse de Lyon et Clermont-Ferrand pour le Nouveau-Mexique et cinq jésuites pour les missions de Bourbon et Madagascar. Le catholicisme fait des progrès aux Indes occidentales, où il y a 17 évêques, 851 prêtres, 854,000 catholiques et 654 écoles fréquentées par 25,000 enfants.

—Les vols et les meurtres se multiplient en Russie d'une manière effrayante. A Kackoff, un individu, appelé Malinine, a avoué avoir commis 22 assassinats. On attribue ces nombreux actes criminels qui se commettent, à l'extension du débit de l'eau-de-vie, qui aurait produit cette année à la couronne un revenu de 200 millions de roubles, soit près de 800 millions de francs.



ROYAUME DE BRITANNIQUE
BILLS PRIVÉS.

Les personnes qui, dans le Bas-Canada, se proposent de s'adresser à l'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE pour obtenir la concession de BILLS PRIVÉS ou LOUAGES, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de corporation pour des fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de créer des arpentages ou d'affecter des limites, ou de faire toute chose qui aura l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles 13ème et suivantes du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la Gazette du Canada), elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la Gazette du Canada, en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français, publié dans le district concerné. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Secrétaire des Bills Privés de chaque Chambre.

Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les trois premières semaines de la session.

J. E. DOUCET, ALFRED TODD, Greffier du Bureau des Bills Privés, C. Législatif. Québec, le 12 décembre 1864—71

Nouvelle Ligne de Diligences
LACHINE & MONTREAL

TOUS LES JOURS un SLEIGH à deux chevaux laissera l'HOTEL OTTAWA à LACHINE pour MONTREAL à 9 heures A. M., et laissera l'HOTEL RAPIN, Nos. 40 et 42, Rue St. Joseph, MONTREAL, pour LACHINE, à 5 heures P. M. PASSAGE - - - - 25 CENTS.

Nouvelle Ligne de Diligences
LACHINE.

UN SLEIGH à QUATRE CHEVAUX laissera le No. 62, Rue St. Joseph, MONTREAL, les DIMANCHES (si le temps le permet) à UNE heure, pour LACHINE, et laissera LACHINE pour MONTREAL à 4 heures P. M. PASSAGE - - - - 25 CENTS.

R. CAMPBELL & Cie
MONTREAL

ENTREPOT DE TAPIS, PRELATS ET RIDEAUX, 49, Grande Rue St. Jacques.

A. Larue & Cie,
MARCHANDS -- TAILLEURS,
RUE NOTRE-DAME,

(Voisins de la Pharmacie du Dr. Picault.)

DE LA MAR FRERE & CIE,
Maison Américaine à Commission,

Marchands à Commission en general. 202 - RUE ST. PAUL - 202, MONTREAL.

JOHNSON, PICHE & MORIN
AVOCATS
BUREAU : 4, Petite Rue St. Jacques, (en haut.)

MM. J. P. & M. subrogeat les Districts de Saint Hyacinthe, Richelieu, Joliette et le Circuit de Berthier. 1er sept 1864.

NORTH BRITISH & MERCANTILE
FIRE & LIFE INSURANCE CO.
ETABLIE EN 1809.

Capital - - - - - \$12,000,000
Accum. des Fonds - - - - - 10,000,000
Revenu Annuel - - - - - 2,500,000

BOULANGERIE
MAGASIN DE PROVISIONS et BOIS DE CONSTRUCTION.

LES Soussignés saisissent l'occasion de leur dévouement de la Rue Craig au No. 50 Rue ST. PAUL, voisin de l'Eglise Bonsecours, pour informer leurs pratiques, qu'outre leur CLOS à BOIS, ils tiennent un MAGASIN de PROVISIONS où ils auront constamment en magasin, Farine, Lard, Beurre, Avoine, Son, Gruau, etc. Bois de Construction de toute qualité et de prix, Madriers, Planches, Bardeaux, Tringles, Lattes, Rebelles, Dalles, Hames, &c.

LE
DEPOT CENTRAL DE POELES
Etc., Etc., Etc.
No. 146, Rue Craig,

13 septembre

BOULANGERIE
MAGASIN DE PROVISIONS et BOIS DE CONSTRUCTION.

LES Soussignés saisissent l'occasion de leur dévouement de la Rue Craig au No. 50 Rue ST. PAUL, voisin de l'Eglise Bonsecours, pour informer leurs pratiques, qu'outre leur CLOS à BOIS, ils tiennent un MAGASIN de PROVISIONS où ils auront constamment en magasin, Farine, Lard, Beurre, Avoine, Son, Gruau, etc. Bois de Construction de toute qualité et de prix, Madriers, Planches, Bardeaux, Tringles, Lattes, Rebelles, Dalles, Hames, &c.

LE
DEPOT CENTRAL DE POELES
Etc., Etc., Etc.
No. 146, Rue Craig,

13 septembre

JOHNSON, PICHE & MORIN
AVOCATS
BUREAU : 4, Petite Rue St. Jacques, (en haut.)

MM. J. P. & M. subrogeat les Districts de Saint Hyacinthe, Richelieu, Joliette et le Circuit de Berthier. 1er sept 1864.

NORTH BRITISH & MERCANTILE
FIRE & LIFE INSURANCE CO.
ETABLIE EN 1809.

Capital - - - - - \$12,000,000
Accum. des Fonds - - - - - 10,000,000
Revenu Annuel - - - - - 2,500,000

BOULANGERIE
MAGASIN DE PROVISIONS et BOIS DE CONSTRUCTION.

LES Soussignés saisissent l'occasion de leur dévouement de la Rue Craig au No. 50 Rue ST. PAUL, voisin de l'Eglise Bonsecours, pour informer leurs pratiques, qu'outre leur CLOS à BOIS, ils tiennent un MAGASIN de PROVISIONS où ils auront constamment en magasin, Farine, Lard, Beurre, Avoine, Son, Gruau, etc. Bois de Construction de toute qualité et de prix, Madriers, Planches, Bardeaux, Tringles, Lattes, Rebelles, Dalles, Hames, &c.

LE
DEPOT CENTRAL DE POELES
Etc., Etc., Etc.
No. 146, Rue Craig,

13 septembre

BOULANGERIE
MAGASIN DE PROVISIONS et BOIS DE CONSTRUCTION.

LES Soussignés saisissent l'occasion de leur dévouement de la Rue Craig au No. 50 Rue ST. PAUL, voisin de l'Eglise Bonsecours, pour informer leurs pratiques, qu'outre leur CLOS à BOIS, ils tiennent un MAGASIN de PROVISIONS où ils auront constamment en magasin, Farine, Lard, Beurre, Avoine, Son, Gruau, etc. Bois de Construction de toute qualité et de prix, Madriers, Planches, Bardeaux, Tringles, Lattes, Rebelles, Dalles, Hames, &c.

LE
DEPOT CENTRAL DE POELES
Etc., Etc., Etc.
No. 146, Rue Craig,

13 septembre

JOHNSON, PICHE & MORIN
AVOCATS
BUREAU : 4, Petite Rue St. Jacques, (en haut.)

MM. J. P. & M. subrogeat les Districts de Saint Hyacinthe, Richelieu, Joliette et le Circuit de Berthier. 1er sept 1864.

NORTH BRITISH & MERCANTILE
FIRE & LIFE INSURANCE CO.
ETABLIE EN 1809.

Capital - - - - - \$12,000,000
Accum. des Fonds - - - - - 10,000,000
Revenu Annuel - - - - - 2,500,000

BOULANGERIE
MAGASIN DE PROVISIONS et BOIS DE CONSTRUCTION.

LES Soussignés saisissent l'occasion de leur dévouement de la Rue Craig au No. 50 Rue ST. PAUL, voisin de l'Eglise Bonsecours, pour informer leurs pratiques, qu'outre leur CLOS à BOIS, ils tiennent un MAGASIN de PROVISIONS où ils auront constamment en magasin, Farine, Lard, Beurre, Avoine, Son, Gruau, etc. Bois de Construction de toute qualité et de prix, Madriers, Planches, Bardeaux, Tringles, Lattes, Rebelles, Dalles, Hames, &c.

LE
DEPOT CENTRAL DE POELES
Etc., Etc., Etc.
No. 146, Rue Craig,

13 septembre

BOULANGERIE
MAGASIN DE PROVISIONS et BOIS DE CONSTRUCTION.

LES Soussignés saisissent l'occasion de leur dévouement de la Rue Craig au No. 50 Rue ST. PAUL, voisin de l'Eglise Bonsecours, pour informer leurs pratiques, qu'outre leur CLOS à BOIS, ils tiennent un MAGASIN de PROVISIONS où ils auront constamment en magasin, Farine, Lard, Beurre, Avoine, Son, Gruau, etc. Bois de Construction de toute qualité et de prix, Madriers, Planches, Bardeaux, Tringles, Lattes, Rebelles, Dalles, Hames, &c.

LE
DEPOT CENTRAL DE POELES
Etc., Etc., Etc.
No. 146, Rue Craig,

13 septembre

JOHNSON, PICHE & MORIN
AVOCATS
BUREAU : 4, Petite Rue St. Jacques, (en haut.)

MM. J. P. & M. subrogeat les Districts de Saint Hyacinthe, Richelieu, Joliette et le Circuit de Berthier. 1er sept 1864.

NORTH BRITISH & MERCANTILE
FIRE & LIFE INSURANCE CO.
ETABLIE EN 1809.

Capital - - - - - \$12,000,000
Accum. des Fonds - - - - - 10,000,000
Revenu Annuel - - - - - 2,500,000

BOULANGERIE
MAGASIN DE PROVISIONS et BOIS DE CONSTRUCTION.

LES Soussignés saisissent l'occasion de leur dévouement de la Rue Craig au No. 50 Rue ST. PAUL, voisin de l'Eglise Bonsecours, pour informer leurs pratiques, qu'outre leur CLOS à BOIS, ils tiennent un MAGASIN de PROVISIONS où ils auront constamment en magasin, Farine, Lard, Beurre, Avoine, Son, Gruau, etc. Bois de Construction de toute qualité et de prix, Madriers, Planches, Bardeaux, Tringles, Lattes, Rebelles, Dalles, Hames, &c.

LE
DEPOT CENTRAL DE POELES
Etc., Etc., Etc.
No. 146, Rue Craig,

13 septembre

BOULANGERIE
MAGASIN DE PROVISIONS et BOIS DE CONSTRUCTION.

LES Soussignés saisissent l'occasion de leur dévouement de la Rue Craig au No. 50 Rue ST. PAUL, voisin de l'Eglise Bonsecours, pour informer leurs pratiques, qu'outre leur CLOS à BOIS, ils tiennent un MAGASIN de PROVISIONS où ils auront constamment en magasin, Farine, Lard, Beurre, Avoine, Son, Gruau, etc. Bois de Construction de toute qualité et de prix, Madriers, Planches, Bardeaux, Tringles, Lattes, Rebelles, Dalles, Hames, &c.

LE
DEPOT CENTRAL DE POELES
Etc., Etc., Etc.
No. 146, Rue Craig,

13 septembre

JOHNSON, PICHE & MORIN
AVOCATS
BUREAU : 4, Petite Rue St. Jacques, (en haut.)

MM. J. P. & M. subrogeat les Districts de Saint Hyacinthe, Richelieu, Joliette et le Circuit de Berthier. 1er sept 1864.

NORTH BRITISH & MERCANTILE
FIRE & LIFE INSURANCE CO.
ETABLIE EN 1809.

Capital - - - - - \$12,000,000
Accum. des Fonds - - - - - 10,000,000
Revenu Annuel - - - - - 2,500,000

BOULANGERIE
MAGASIN DE PROVISIONS et BOIS DE CONSTRUCTION.

LES Soussignés saisissent l'occasion de leur dévouement de la Rue Craig au No. 50 Rue ST. PAUL, voisin de l'Eglise Bonsecours, pour informer leurs pratiques, qu'outre leur CLOS à BOIS, ils tiennent un MAGASIN de PROVISIONS où ils auront constamment en magasin, Farine, Lard, Beurre, Avoine, Son, Gruau, etc. Bois de Construction de toute qualité et de prix, Madriers, Planches, Bardeaux, Tringles, Lattes, Rebelles, Dalles, Hames, &c.

LE
DEPOT CENTRAL DE POELES
Etc., Etc., Etc.
No. 146, Rue Craig,

13 septembre

BOULANGERIE
MAGASIN DE PROVISIONS et BOIS DE CONSTRUCTION.

LES Soussignés saisissent l'occasion de leur dévouement de la Rue Craig au No. 50 Rue ST. PAUL, voisin de l'Eglise Bonsecours, pour informer leurs pratiques, qu'outre leur CLOS à BOIS, ils tiennent un MAGASIN de PROVISIONS où ils auront constamment en magasin, Farine, Lard, Beurre, Avoine, Son, Gruau, etc. Bois de Construction de toute qualité et de prix, Madriers, Planches, Bardeaux, Tringles, Lattes, Rebelles, Dalles, Hames, &c.

LE
DEPOT CENTRAL DE POELES
Etc., Etc., Etc.
No. 146, Rue Craig,

13 septembre

JOHNSON, PICHE & MORIN
AVOCATS
BUREAU : 4, Petite Rue St. Jacques, (en haut.)

MM. J. P. & M. subrogeat les Districts de Saint Hyacinthe, Richelieu, Joliette et le Circuit de Berthier. 1er sept 1864.

NORTH BRITISH & MERCANTILE
FIRE & LIFE INSURANCE CO.
ETABLIE EN 1809.

Capital - - - - - \$12,000,000
Accum. des Fonds - - - - - 10,000,000
Revenu Annuel - - - - - 2,500,000

BOULANGERIE
MAGASIN DE PROVISIONS et BOIS DE CONSTRUCTION.

LES Soussignés saisissent l'occasion de leur dévouement de la Rue Craig au No. 50 Rue ST. PAUL, voisin de l'Eglise Bonsecours, pour informer leurs pratiques, qu'outre leur CLOS à BOIS, ils tiennent un MAGASIN de PROVISIONS où ils auront constamment en magasin, Farine, Lard, Beurre, Avoine, Son, Gruau, etc. Bois de Construction de toute qualité et de prix, Madriers, Planches, Bardeaux, Tringles, Lattes, Rebelles, Dalles, Hames, &c.

LE
DEPOT CENTRAL DE POELES
Etc., Etc., Etc.
No. 146, Rue Craig,

13 septembre

Brockville et Ottawa Railway
OUVERT JUSQU'À OTTAWA.

Depuis MARDI, le 6me jour de Décembre, 1864, des convois marchent entre BROCKVILLE et ARRIPIOR comme suit:

Table with columns: Destination, Time, and Price. Rows include Arripior (lisse), Brockville (lisse), and various goods like flour and sugar.

NOUVEAU MAGASIN
DE
LEUR.

J'ai ouvert un BUREAU et un MAGASIN au coin des Rues Craig et Bleury, pour la vente de FARINE de ma propre manufacture, en SACS ET EN QUARTS.

DR. C. F. F. TRESTLER,
DENTISTE CANADIEN-FRANÇAIS
122, RUE CRAIG

MAGASIN DE MEUBLES.
ADOLPHE BELANGER,
EBENISTE,

No. 63 - RUE SAINT-LAURENT - No. 63. Entre les Rues Vitruv et Logachetière.

ARRANGEMENTS D'HIVER.
Les Convois laisseront la Gare de la RUE BONAVENTURE comme suit: -

Districts Central et de l'Ouest. Express de jour pour Ogdenburg, Brockville, Kingston, Belleville, Toronto, Guelph, London, Brantford, Goderich, Sarnia, Sarnia, Chatham, et autres points de l'Ouest, à 8.00 A.M.

COMPAGNIE D'ASSURANCE
LA ROYALE.
CAPITAL
DEUX MILLIONS STERLIN

La COMPAGNIE CONTINUE à ASSURER des BÂTIMENTS et des PROPRIÉTÉS de toute description aux Conditions les plus Favorables.

MARCHANDISES SECHES.
J. B. MARION,
Successeur de
J. L. BEAUDRY, Ecr.,

VIEND de recevoir un grand assortiment de Marchandises, Sèches, INDIENNES, COTON SOIRIE, FLANNELLE, DRAP, et toute espèce de petites Merceries etc, etc.

A LOUER
UN BUREAU D'AVOCAT,
RUE ST. VINCENT, No. 4,

LA MINERVE,
IMPRIMERIE ET PUBLIÉE PAR
DUVERNAY, FRERES;

EDITION QUOTIDIENNE!
PRIX - - - \$6 PAR ANNEE.
EDITION SEMI-QUOTIDIENNE.
PRIX - - - \$4 PAR ANNEE.

EDITION HEBDOMADAIRE,
PRIX - - - \$9 PAR ANNEE.

PAYABLE D'AVANCE.

BOULANGERIE
MAGASIN DE PROVISIONS et BOIS DE CONSTRUCTION.

LES Soussignés saisissent l'occasion de leur dévouement de la Rue Craig au No. 50 Rue ST. PAUL, voisin de l'Eglise Bonsecours, pour informer leurs pratiques, qu'outre leur CLOS à BOIS, ils tiennent un MAGASIN de PROVISIONS où ils auront constamment en magasin, Farine, Lard, Beurre, Avoine, Son, Gruau, etc. Bois de Construction de toute qualité et de prix, Madriers, Planches, Bardeaux, Tringles, Lattes, Rebelles, Dalles, Hames, &c.

LE
DEPOT CENTRAL DE POELES
Etc., Etc., Etc.
No. 146, Rue Craig,

13 septembre

JOHNSON, PICHE & MORIN
AVOCATS
BUREAU : 4, Petite Rue St. Jacques, (en haut.)

MM. J. P. & M. subrogeat les Districts de Saint Hyacinthe, Richelieu, Joliette et le Circuit de Berthier. 1er sept 1864.

NORTH BRITISH & MERCANTILE
FIRE & LIFE INSURANCE CO.
ETABLIE EN 1809.

Capital - - - - - \$12,000,000
Accum. des Fonds - - - - - 10,000,000
Revenu Annuel - - - - - 2,500,000

BOULANGERIE
MAGASIN DE PROVISIONS et BOIS DE CONSTRUCTION.

LES Soussignés saisissent l'occasion de leur dévouement de la Rue Craig au No. 50 Rue ST. PAUL, voisin de l'Eglise Bonsecours, pour informer leurs pratiques, qu'outre leur CLOS à BOIS, ils tiennent un MAGASIN de PROVISIONS où ils auront constamment en magasin, Farine, Lard, Beurre, Avoine, Son, Gruau, etc. Bois de Construction de toute qualité et de prix, Madriers, Planches, Bardeaux, Tringles, Lattes, Rebelles, Dalles, Hames, &c.

LE
DEPOT CENTRAL DE POELES
Etc., Etc., Etc.
No. 146, Rue Craig,

13 septembre

JOHNSON, PICHE & MORIN
AVOCATS
BUREAU : 4, Petite Rue St. Jacques, (en haut.)

MM. J. P. & M. subrogeat les Districts de Saint Hyacinthe, Richelieu, Joliette et le Circuit de Berthier. 1er sept 1864.

NORTH BRITISH & MERCANTILE
FIRE & LIFE INSURANCE CO.
ETABLIE EN 1809.

Capital - - - - - \$12,000,000
Accum. des Fonds - - - - - 10,000,000
Revenu Annuel - - - - - 2,500,000

BOULANGERIE
MAGASIN DE PROVISIONS et BOIS DE CONSTRUCTION.

LES Soussignés saisissent l'occasion de leur dévouement de la Rue Craig au No. 50 Rue ST. PAUL, voisin de l'Eglise Bonsecours, pour informer leurs pratiques, qu'outre leur CLOS à BOIS, ils tiennent un MAGASIN de PROVISIONS où ils auront constamment en magasin, Farine, Lard, Beurre, Avoine, Son, Gruau, etc. Bois de Construction de toute qualité et de prix, Madriers, Planches, Bardeaux, Tringles, Lattes, Rebelles, Dalles, Hames, &c.

LE
DEPOT CENTRAL DE POELES
Etc., Etc., Etc.
No. 146, Rue Craig,

13 septembre

JOHNSON, PICHE & MORIN
AVOCATS
BUREAU : 4, Petite Rue St. Jacques, (en haut.)

MM. J. P. & M. subrogeat les Districts de Saint Hyacinthe, Richelieu, Joliette et le Circuit de Berthier. 1er sept 1864.

BOULANGERIE
MAGASIN DE PROVISIONS et BOIS DE CONSTRUCTION.

LES Soussignés saisissent l'occasion de leur dévouement de la Rue Craig au No. 50 Rue ST. PAUL, voisin de l'Eglise Bonsecours, pour informer leurs pratiques, qu'outre leur CLOS à BOIS, ils tiennent un MAGASIN de PROVISIONS où ils auront constamment en magasin, Farine, Lard, Beurre, Avoine, Son, Gruau, etc. Bois de Construction de toute qualité et de prix, Madriers, Planches, Bardeaux, Tringles, Lattes, Rebelles, Dalles, Hames, &c.

LE
DEPOT CENTRAL DE POELES
Etc., Etc., Etc.
No. 146, Rue Craig,

13 septembre

JOHNSON, PICHE & MORIN
AVOCATS
BUREAU : 4, Petite Rue St. Jacques, (en haut.)

MM. J. P. & M. subrogeat les Districts de Saint Hyacinthe, Richelieu, Joliette et le Circuit de Berthier. 1er sept 1864.

NORTH BRITISH & MERCANTILE
FIRE & LIFE INSURANCE CO.
ETABLIE EN 1809.

Capital - - - - - \$12,000,000
Accum. des Fonds - - - - - 10,000,000
Revenu Annuel - - - - - 2,500,000

BOULANGERIE
MAGASIN DE PROVISIONS et BOIS DE CONSTRUCTION.

LES Soussignés saisissent l'occasion de leur dévouement de la Rue Craig au No. 50 Rue ST. PAUL, voisin de l'Eglise Bonsecours, pour informer leurs pratiques, qu'outre leur CLOS à BOIS, ils tiennent un MAGASIN de PROVISIONS où ils auront constamment en magasin, Farine, Lard, Beurre, Avoine, Son, Gruau, etc. Bois de Construction de toute qualité et de prix, Madriers, Planches, Bardeaux, Tringles, Lattes, Rebelles, Dalles, Hames, &c.

LE
DEPOT CENTRAL DE POELES
Etc., Etc., Etc.
No. 146, Rue Craig,

13 septembre

JOHNSON, PICHE & MORIN
AVOCATS
BUREAU : 4, Petite Rue St. Jacques, (en haut.)

MM. J. P. & M. subrogeat les Districts de Saint Hyacinthe, Richelieu, Joliette et le Circuit de Berthier. 1er sept 1864.

NORTH BRITISH & MERCANTILE
FIRE & LIFE INSURANCE CO.
ETABLIE EN 1809.

Capital - - - - - \$12,000,000
Accum. des Fonds - - - - - 10,000,000
Revenu Annuel - - - - - 2,500,000

BOULANGERIE
MAGASIN DE PROVISIONS et BOIS DE CONSTRUCTION.

LES Soussignés saisissent l'occasion de leur dévouement de la Rue Craig au No. 50 Rue ST. PAUL, voisin de l'Eglise Bonsecours, pour informer leurs pratiques, qu'outre leur CLOS à BOIS, ils tiennent un MAGASIN de PROVISIONS où ils auront constamment en magasin, Farine, Lard, Beurre, Avoine, Son, Gruau, etc. Bois de Construction de toute qualité et de prix, Madriers, Planches, Bardeaux, Tringles, Lattes, Rebelles, Dalles, Hames, &c.

LE
DEPOT CENTRAL DE POELES
Etc., Etc., Etc.
No. 146, Rue Craig,

13 septembre

JOHNSON, PICHE & MORIN
AVOCATS
BUREAU : 4, Petite Rue St. Jacques, (en haut.)

MM. J. P. & M. subrogeat les Districts de Saint Hyacinthe, Richelieu, Joliette et le Circuit de Berthier. 1er sept 1864.

BOULANGERIE
MAGASIN DE PROVISIONS et BOIS DE CONSTRUCTION.

LES Soussignés saisissent l'occasion de leur dévouement de la Rue Craig au No. 50 Rue ST. PAUL, voisin de l'Eglise Bonsecours, pour informer leurs pratiques, qu'outre leur CLOS à BOIS, ils tiennent un MAGASIN de PROVISIONS où ils auront constamment en magasin, Farine, Lard, Beurre, Avoine, Son, Gruau, etc. Bois de Construction de toute qualité et de prix, Madriers, Planches, Bardeaux, Tringles, Lattes, Rebelles, Dalles, Hames, &c.

LE
DEPOT CENTRAL DE POELES
Etc., Etc., Etc.
No. 146, Rue Craig,

13 septembre

JOHNSON, PICHE & MORIN
AVOCATS
BUREAU : 4, Petite Rue St. Jacques, (en haut.)

MM. J. P. & M. subrogeat les Districts de Saint Hyacinthe, Richelieu, Joliette et le Circuit de Berthier. 1er sept 1864.

NORTH BRITISH & MERCANTILE
FIRE & LIFE INSURANCE CO.
ETABLIE EN 1809.

Capital - - - - - \$12,000,000
Accum. des Fonds - - - - - 10,000,000
Revenu Annuel - - - - - 2,500,000

BOULANGERIE
MAGASIN DE PROVISIONS et BOIS DE CONSTRUCTION.

LES Soussignés saisissent l'occasion de leur dévouement de la Rue Craig au No. 50 Rue ST. PAUL, voisin de l'Eglise Bonsecours, pour informer leurs pratiques, qu'outre leur CLOS à BOIS, ils tiennent un MAGASIN de PROVISIONS où ils auront constamment en magasin, Farine, Lard, Beurre, Avoine, Son, Gruau, etc. Bois de Construction de toute qualité et de prix, Madriers, Planches, Bardeaux, Tringles, Lattes, Rebelles, Dalles, Hames, &c.

LE
DEPOT CENTRAL DE POELES
Etc., Etc., Etc.
No. 146, Rue Craig,

13 septembre

JOHNSON, PICHE & MORIN
AVOCATS
BUREAU : 4, Petite Rue St. Jacques, (en haut.)

MM. J. P. &